

CAFFA 2016-2017

RAPPORT DU JURY

Le rapport du jury est établi sous la responsabilité du président de jury.

Le rapport qui suit rappelle le cadre réglementaire, s'attache à définir l'organisation de l'examen, la nature des épreuves et permet de préciser les attentes du jury au regard de cette première session.

I- Le CAFFA : une nouvelle certification pour les formateurs

La mise en place de la réforme de la formation aux métiers du professorat et de l'éducation, ajustée aux enjeux de la professionnalisation et de l'accompagnement, a pour objectif la constitution d'un réseau national de formateurs. La création d'une certification concourt à la reconnaissance de la spécificité des missions des formateurs (Annexe 1 : Référentiel de compétences professionnelles du formateur).

Les conditions d'inscription au CAFFA sont fixées par le [décret n°2015-885 du 20 juillet 2015](#), relatif aux conditions de nomination des personnels enseignants du second degré et des conseillers principaux d'éducation aux fonctions de formateur académique.

[Arrêté du 20 juillet 2015 publiée au BO n°30 du 23 juillet 2015](#)

[Circulaire DGESCO n°2015-110 du 21 juillet 2015 publiée au BO n°30 du 23 juillet 2015](#)

[Circulaire n°2016-148 du 18 octobre 2016 publiée au BO n°38 du 20 octobre 2016](#)

Le jury de la session 2016-2017 était constitué comme suit :

Président :
KRANTZ Eugène – IA-DASEN du Territoire de Belfort

Membres du jury :
BERTOLIN Jean-Luc – IA-IPR de Lettres
FAURE Aude – PLP d'arts appliqués au LP H. Fertet de Gray
GUERITOT Pascal - Proviseur du Lycée Aragon à Héricourt
BAÏRI Leïla – Inspectrice de l'Education nationale – circonscription de Besançon III

II- Statistiques et résultats de la session

| Notes | Nombre de candidats | Décision |
|--------------|---------------------|-----------|
| 10 | 1 | refusé |
| 12,5 | 1 | refusé |
| 14 | 1 | admis |
| 15,5 | 3 | admis |
| 17 | 2 | admis |
| 18 | 3 | admis |
| 18,5 | 2 | admis |
| 19 | 2 | admis |
| 19,5 | 2 | admis |
| 20 | 4 | admis |
| 20,5 | 4 | admis |
| 21 | 4 | admis |
| 21,5 | 3 | admis |
| 22 | 10 | admis |
| total | 42 | 40 |

Répartition par disciplines

| DISCIPLINES ENSEIGNEES | ADMIS | REFUSES |
|----------------------------|-----------|----------|
| Allemand | 2 | |
| Anglais | 2 | |
| Arts plastiques | 1 | |
| Documentation | 6 | |
| Eco et gestion | 3 | 1 |
| EPS | 6 | 1 |
| Espagnol | 2 | |
| Histoire géographie | 4 | |
| Hôtellerie | 1 | |
| Lettres classiques | 1 | |
| Lettres modernes | 2 | |
| Lettres modernes numérique | 1 | |
| Maths | 4 | |
| Maths numérique | 1 | |
| Sciences physiques | 2 | |
| SVT | 1 | |
| Technologie | 1 | |
| TOTAL | 40 | 2 |

Choix épreuves pratiques

| Epreuves pratiques | Admis | Refusés |
|---------------------|-------|---------|
| Analyse de pratique | 17 | 1 |
| Action de formation | 23 | 1 |

Nombre d'inscrits à la session 2017 : 50

Présents : 42

Admissibles : 7

Dispensés admissibilité personnels enseignants confirmés : 36

Dispensés admissibilité personnels exerçant des fonctions de conseiller pédagogique départemental pour l'EPS : 4

III- Epreuve d'admissibilité

1. Présentation de l'épreuve :

L'entretien s'appuie sur un dossier fourni par le candidat lequel comprend un rapport d'activité (5 pages maximum hors annexes) et les rapports d'évaluation (administrative et pédagogique). L'entretien consiste en un exposé de 15 minutes suivi d'un échange de 30 minutes avec le jury. Le candidat présente son itinéraire personnel et s'attache à développer, en articulation avec son parcours, une expérience professionnelle significative dans le champ de l'accompagnement et de la formation.

Critères d'appréciation :

- Motivation du candidat et projet professionnel
- Expertise professionnelle : socle, programmes, démarches pédagogiques, connaissance du système éducatif, de l'actualité pédagogique, connaissance dans le champ numérique
- Réflexion didactique, pédagogique et éducative
- Capacité d'analyse du candidat sur ses propres pratiques
- Capacité à communiquer avec d'autres professionnels de l'enseignement et de la formation
- Capacité à s'exprimer oralement, à écouter, comprendre les questions

2. Conseils et recommandations du jury (Annexe 2 : Grille d'évaluation de l'épreuve d'admissibilité) :

- Le dossier est constitué de 5 pages maximum avec quelques documents annexés. Ces annexes doivent être pertinentes et permettre au jury de mieux appréhender et de comprendre l'itinéraire professionnel du candidat et la présentation de son expérience.
- Le jury apprécie une présentation structurée et aérée, sans faute d'orthographe et de syntaxe.
- Le contenu présenté doit conduire le jury à apprécier les compétences professionnelles du candidat au regard du référentiel de compétences professionnelles du formateur.
- Lors de l'entretien avec le jury, le candidat doit être capable de mobiliser des références théoriques, de s'appuyer sur son expérience pour proposer des pistes en termes de méthodologie de formation, d'adopter une attitude et une posture en adéquation avec la fonction de formateur.
- Le jury apprécie les candidats capables de faire preuve d'une réactivité propice à un échange dynamique et constructif.
- Le jury invite les candidats à toujours prendre en compte l'élève et ses apprentissages.
- Les candidats gagneront à mieux connaître le système éducatif dans toutes ses composantes, notamment le 1^{er} degré pour des candidats appartenant au 2nd degré, les liaisons inter cycles, ...
- Lors de l'entretien, le candidat ne doit pas répéter son dossier : le candidat met en relief les points saillants qui lui permettent de mettre en valeur ses qualités dans la perspective des missions de formation qui lui seront confiées.

IV- Epreuves d'admission

1. Présentation des épreuves (Annexe 3 : Grille d'évaluation des épreuves d'admission) :

L'admission comporte deux épreuves : une épreuve de pratique professionnelle suivie d'un entretien ; un mémoire professionnel et sa soutenance. Ces épreuves permettent au jury de se prononcer sur la maîtrise des compétences professionnelles attendues d'un formateur de personnels enseignants et éducatifs au regard des critères retenus.

1.1 Épreuve de pratique professionnelle

L'épreuve consiste soit en une analyse de séance dans le cadre du tutorat soit en l'animation d'une action de formation professionnelle, pédagogique ou éducative - disciplinaire, interdisciplinaire, inter cycles, inter degrés -, à l'échelle d'un établissement, d'un district ou d'un bassin d'éducation et de formation. Dans les deux cas, l'épreuve se déroule en présence des deux examinateurs qualifiés, adjoints au jury.

Durée : 60 à 90 minutes + 30 minutes d'entretien.

Choix 1 : Analyse de pratique

L'épreuve comprend la conduite d'un entretien de formation après observation d'une séance de pratique professionnelle dans le cadre d'un tutorat et un entretien entre le candidat et les deux examinateurs qualifiés (un inspecteur du 2nd degré et un enseignant de l'ESPE).

La première phase permet d'évaluer la capacité du candidat à :

- mener un dialogue professionnel constructif
- formuler des conseils pertinents et opérationnels au regard de la situation observée
- proposer des pistes de réflexion et des prolongements possibles

La seconde phase permet d'évaluer la capacité du candidat à :

- présenter une analyse distanciée de son entretien
- justifier les choix opérés
- entendre et intégrer les remarques des examinateurs qualifiés

Choix 2 : Animation d'une action de formation

A la suite de l'animation de l'action de formation auprès d'un groupe, un entretien avec les examinateurs qualifiés permet d'évaluer la capacité du candidat à concevoir, organiser et animer une action ancrée dans une problématique professionnelle liée au contexte d'exercice.

1.2 Mémoire professionnel

Cette épreuve mobilise le jury auquel sont adjoints les deux examinateurs qualifiés, tant pour la lecture du mémoire que pour la soutenance.

Durée : 45 minutes (dont 30 minutes d'entretien).

Le mémoire professionnel est un travail personnel de réflexion, d'une longueur comprise entre 20 et 30 pages hors annexes, portant sur une problématique professionnelle d'accompagnement ou de formation. Il permet d'évaluer la capacité du candidat à :

- établir une problématique fondée sur un questionnement professionnel
- mettre en œuvre une démarche d'expérimentation s'appuyant sur une méthodologie rigoureuse (observation, questionnaire, outils d'analyse, indicateurs, ...)

- proposer une stratégie d'action d'accompagnement ou de formation
- faire état par écrit - dans une langue soignée - de la réflexion conduite

La soutenance permet d'apprécier la capacité du candidat à :

- se confronter à un problème et à le constituer en objet d'étude
- analyser sa pratique dans une confrontation avec d'autres professionnels
- discuter du fondement des hypothèses retenues
- relater la mise en œuvre d'un dispositif d'action, analyser ses difficultés, ses réussites et les évolutions professionnelles induites

2. Conseils et recommandations du jury :

- Pour l'épreuve de pratique professionnelle :

- S'appuyer sur le référentiel des compétences du formateur afin de formaliser les modalités de l'intervention auprès des stagiaires.

- Pour le choix 1 « Analyse de pratique », le candidat a intérêt à préparer les interventions en hiérarchisant les propositions avec des remédiations adaptées en fonction de la singularité du stagiaire visité. Il ne s'agit pas de proposer un « catalogue » d'injonctions.

- Pour la rédaction du mémoire :

Le mémoire devrait s'appuyer sur un retour d'expérience présentant une hypothèse, un recueil et un traitement des données, une analyse et une conclusion par rapport à l'hypothèse proposée.

- L'hypothèse n'est pas nécessairement nouvelle, elle peut être issue de la littérature, mais dans ce cas, il serait apprécié que soient comparés les contextes ; Il est important d'explicitier les bases (cadres) théoriques qui sous-tendent l'hypothèse et devraient permettre d'interpréter les données.

- Une fois la situation décrite, il est nécessaire d'explicitier les "observables" qui doivent faire sens par rapport à l'hypothèse (dans le cadre théorique invoqué) et être saisissables dans la situation.

- Les données recueillies ont pour objectif de saisir ces observables.

- Selon l'analyse employée (qualitative ou quantitative), il s'agit ensuite de vérifier/mesurer si l'hypothèse résiste (ou non) à ce que disent les données dans le cadre théorique mobilisé.

A la lecture des mémoires, le jury a pu constater que les candidats revendiquent un modèle "hybride" souvent dénommé "Recherche-action". Mais, comme indiqué [sur le site de l'IFE](#) (Institut Français de l'Education), cette dénomination est tellement utilisée par les praticiens devenant chercheurs ou par des collaborations entre chercheurs et praticiens, et recouvre tellement de situations/méthodes différentes... qu'il peut être dangereux de s'appuyer sur cette notion très vague. Cependant, c'est bien souvent dans cet interstice entre pratique (de formation) et recherche que se situent nos candidats. Rappelons que les textes officiels réglementant le CAFFA ne parlent que de mémoire professionnel.

- Pour le mémoire et la soutenance :

- Le mémoire ne se limite pas à un exposé descriptif, il doit s'appuyer sur une problématique d'accompagnement ou de formation par laquelle le formateur est conduit à prendre du recul sur sa pratique.
- Le travail sur le mémoire doit être l'occasion de recherches personnelles et de lectures de publications de référence.
- Le contenu du mémoire doit renseigner le jury sur les capacités du candidat à s'informer, à analyser sa pratique et à communiquer à l'écrit.
- Le jury apprécie la capacité du candidat à choisir des annexes présentant un intérêt fort.
- La soutenance ne saurait consister en une simple redite du mémoire. Le jury a particulièrement valorisé les candidats capables d'un propos autonome et détaché des notes et de la projection vidéo.
- Le jury attend du candidat qu'il prépare cette présentation (annonce du plan, organisation de l'exposé, respect du temps imparti, ...)
- Le jury attend du candidat qu'il utilise un langage soutenu et qu'il se projette dans une posture de formateur.
- Le jury attend que le candidat présente son mémoire de manière dynamique en utilisant l'outil numérique au service d'une réflexion. Sur la question des usages pédagogiques du numérique, le candidat doit être en mesure de montrer en quoi le numérique affecte ses actions de formation et/ou ses analyses de pratique.
- Pendant l'entretien avec le jury, le candidat doit être capable de :
 - se fonder sur son expérience professionnelle pour formuler des pistes
 - adopter une attitude et une posture en adéquation avec la fonction de formateur
 - analyser sa pratique et envisager des prolongements, des évolutions
 - mobiliser des références théoriques actualisées

V- Exemples

▫ Exemples de questions posées pour l'entretien avec le jury à l'épreuve d'admissibilité :

- En quoi la fonction de tuteur a-t-elle changé vos pratiques d'enseignant ?
- Un tuteur peut-il raisonner comme un enseignant ?
- Pourquoi les tuteurs ne se considèrent-ils pas toujours comme des formateurs, mais plutôt comme des conseillers, des personnes ressources ?
- Former, conseiller, est-ce également évaluer ?
- Y a-t-il une différence entre la manière d'enseigner et la manière d'envisager le rôle de tuteur ?
- Dilemmes du conseil pédagogique : Former à court terme ou à long terme ? Aider ou évaluer ? Transmettre ou faire réfléchir ? Aider à enseigner ou aider à apprendre à enseigner ? Faire confiance ou s'imposer ?

- Peut-on transférer des compétences ? Ne transfère-t-on pas plutôt des ressources permettant de créer cette compétence ?
- Quels sont les grands domaines de compétences du formateur ?
- Quel est l'intérêt d'un groupe d'analyse de pratiques ?
- Comment construire une formation présentant une réforme ?
- Que répondre à des enseignants qui refusent une formation à distance ?
- Pouvez-vous expliciter la formation actuelle des enseignants stagiaires ?
- A quoi sert l'alternance dans la formation initiale ?
- Pourquoi un continuum de formation (formation initiale/formation continue) ?
- Que pensez-vous de la classe inversée ?
- Pouvez-vous expliquer ce qu'on entend par « évaluation positive » ?
- Le jeu est-il un moyen d'apprentissage ?
- Quelle place pour le numérique dans l'aide aux élèves en difficulté ?
- Qu'est-ce que la pédagogie de projet ?
- Comment peut-on impulser des démarches pédagogiques fondées sur la coopération ?
- Peut-on conjuguer bienveillance et exigence ?
- Quelle différence entre interdisciplinarité, pluridisciplinarité, transdisciplinarité ?
- Pourquoi l'interdisciplinarité ?
- Les enseignants établissent un lien fort entre compétence et spécialisation, la compétence serait alors proportionnelle à la spécialisation : est-ce à dire que l'interdisciplinarité conduit à une perte d'expertise ?
- Pouvez-vous citer les points principaux de la loi de Refondation ?
- Que signifie « accompagner » ?
- Que devient l'AP dans la réforme du collège ?
- Que pensez-vous de la co-intervention ?
- Quel est l'intérêt du nouveau socle ?
- Qu'est-ce que la logique curriculaire, spiralaire des nouveaux programmes du collège ?
- Que changent les nouveaux programmes pour les enseignants de 6^{ème} ?
- Quelles seront les futures tâches du conseil de cycle 3 l'an prochain ?
- Quelles sont les grandes lignes de la réforme du collège ?

▫ Exemples de problématiques du mémoire professionnel :

Il ne s'agit en aucun cas d'exemples validés qu'il conviendrait de reproduire ; ces problématiques représentent la diversité des choix faits par les candidats.

- En quoi l'ouverture internationale des professeurs les amène-t-elle à une amélioration de leurs pratiques professionnelles ?
- L'impact de la notion de transparence dans la relation tuteur/stagiaire : clé de la réussite de l'accompagnement.
- Les limites de l'analyse de pratique dans la formation initiale des enseignants.
- D'étudiant à enseignant : comment aider les professeurs stagiaires à se construire une identité professionnelle ?
- Comment les pédagogies actives et coopératives favorisent-elles les apprentissages des élèves ?
- Accompagner les enseignants dans l'intégration des espaces numériques de travail au sein de leurs pratiques pédagogiques.
- Comment accompagner les enseignants à la mise en œuvre d'évaluations permettant de réguler efficacement les apprentissages ?
- L'accompagnement des enseignants de SVT dans la conception et la mise en œuvre d'outils permettant d'évaluer de manière explicite les niveaux de maîtrise du socle au collège
- Pour une démarche raisonnée de l'enseignement du basket-ball au collège.
- En quoi la création d'un parcours hybride Magistère pourrait-elle faciliter l'accès à la préparation au CAPES interne de documentation ?
- Enseigner la géographie avec les S.I.G. (Systèmes d'information géographique)
- Une évolution des pratiques en direction des pédagogies inversées peut-elle participer à la lutte contre le désengagement des apprenants ?
- Optimiser la professionnalisation linguistique des élèves en formation hôtellerie.

- L'exploitation des documents patrimoniaux : facilitateurs ou obstacles à la mise en œuvre des programmes d'histoire par les professeurs ?
- Envisager la classe comme un laboratoire d'expériences.
- Le rôle des compétences langagières en mathématiques et de l'oral : comment s'appuyer sur une expérience de terrain pour construire une action de formation ?
- La conception expérimentale du MOOC DOC TICE : le catalyseur d'une montée en compétences.

VI- Annexes

1. Référentiel de compétences professionnelles du formateur
2. Grille d'évaluation de l'épreuve d'admissibilité
3. Grille d'évaluation des épreuves d'admission
4. Grille d'évaluation des compétences numériques des candidats

VII- Conclusion

Le jury félicite les candidats admis pour la qualité de la pratique professionnelle manifestée dans le cadre de l'exercice de leur mission de formation ou d'accompagnement. Il les félicite également pour le travail de réalisation du mémoire professionnel et de sa soutenance. Les candidats de cette première session ont su montrer une véritable expérience de la formation et de l'accompagnement ainsi qu'une maîtrise appréciée du sujet de leur mémoire. Ces candidats ont su s'inscrire dans un processus de certification tout en poursuivant leurs missions. Le jury a conscience des difficultés rencontrées par les candidats lors de cette première session.

Pour la prochaine session :

- Il convient de reconduire le temps d'accueil et d'informations aux candidats par la DIFOR.
- Un tuteur pourrait accompagner les candidats tout au long de la préparation.
- Le jury propose la mise en œuvre d'une formation permettant aux candidats de se préparer à la rédaction d'un mémoire professionnel.
- Les candidats auront une attention particulière pour le deuxième critère d'évaluation de l'entretien d'admissibilité : expertise professionnelle. Le jury pourra scinder ce point en plusieurs critères.
- Le jury veillera à étendre le champ des questions de manière à renseigner tous les critères de la grille.

Nous remercions tous ceux qui – par leurs remarques et analyses averties – ont contribué à nourrir ce premier rapport :

- Les membres du jury,
- Les IA-IPR en qualité d'examineurs qualifiés pour les épreuves d'admission,
- Monsieur Christophe Reffay, Maître de conférences à l'Université de Franche-Comté.

Nous remercions enfin les personnels du bureau DEC1 pour l'organisation et le suivi des épreuves.

KRANTZ Eugène – IA-DASEN du Territoire de Belfort, Président du jury

BERTOLIN Jean-Luc - IA-IPR, inspecteur du second degré représentant le recteur d'académie et rédacteur du rapport

Annexe 1**Référentiel de compétences professionnelles du formateur de personnels enseignants et éducatifs**

Ce référentiel s'appuie sur les travaux menés entre 2013 et 2014 dans le cadre de l'université d'été « former les formateurs » pilotée par la direction générale de l'enseignement scolaire (Dgesco) en collaboration avec la Chaire Unesco « former les enseignants au 21^e siècle » et l'Institut français de l'éducation (IFé).

Il a bénéficié du travail collaboratif d'ateliers et de sessions à distance qui ont réuni des enseignants formateurs et des inspecteurs des premier et second degrés, des responsables académiques de la formation ainsi que des formateurs et des enseignants chercheurs intervenant en ESPE.

Cette modalité d'élaboration a favorisé le croisement de regards et le dialogue entre des praticiens et des ingénieurs de la formation : la réflexion s'est attachée à cerner le cœur du métier du formateur d'enseignants et de personnels éducatifs : former à transmettre et à apprendre.

La professionnalité du formateur et son éthique

L'action de formation, selon la définition contenue dans la circulaire DGEFP n° 2011-26 du 15 novembre 2011 (fiche n° 1), consiste à « conduire un processus visant à une évolution des savoirs et des savoir-faire » du professionnel « à partir de ses connaissances, compétences, qualifications et besoins ».

La conduite de ce processus requiert de la part du formateur un engagement éthique qui se fonde doublement sur le respect de la personne en formation et sur l'éthique de la commande.

Le formateur doit se penser et se situer de manière autonome dans le cadre de la profession – définie par des normes, des règles, des valeurs – pour aider la personne en formation à se construire professionnellement en développant sa réflexion et sa liberté d'initiative.

Les quatre domaines de compétences du formateur

Les compétences professionnelles ont été regroupées en quatre domaines :

1. **Penser - Concevoir - Élaborer**
2. **Mettre en œuvre - Animer**
3. **Accompagner l'individu et le collectif**
4. **Observer - Analyser - Évaluer**

Une sélection de ressources pour la formation

Un ensemble de ressources pour le formateur a été élaboré en regard du référentiel : il s'agit de notions et de références organisées de manière à en favoriser la consultation. Cette sélection n'est en rien normative ou exhaustive ; elle entend servir la constitution d'une culture commune entre les formateurs. Sa mise en ligne sur Éduscol en favorisera l'accès et l'appropriation par chacun au gré de ses besoins et de ses curiosités pour l'accompagner dans son parcours de formateur.

Penser - Concevoir - Élaborer

- **Connaître les fondamentaux de la formation professionnelle** : le vocabulaire commun, les acteurs et le contexte réglementaire ; les étapes et les types d'évaluation d'une action de formation ; les dispositifs et les formats de formation ; le rôle, les obligations et la posture du formateur ; les caractéristiques et les ressorts de la motivation de l'adulte apprenant.
- **Identifier les conditions** qui favorisent l'efficacité d'une formation et une évolution chez les apprenants.
- **Analyser la commande institutionnelle ainsi que les besoins et les attentes des apprenants** et savoir les mettre en tension ; prendre en compte la diversité des besoins dans la construction de l'offre de formation.
- **Élaborer un programme de formation** : formuler un objectif de formation et des objectifs pédagogiques ; identifier les pré-requis ; choisir les méthodes d'évaluation ; élaborer une progression des apprentissages ; identifier les techniques d'animation possibles.
- **Concevoir** le scénario et les ressources spécifiques pour une formation hybride ou à distance.
- **Anticiper** les moyens logistiques, les outils et les supports nécessaires à la réalisation de l'action ; identifier les avantages et les inconvénients de ces supports.
- **Élaborer des écrits professionnels** en lien avec les différents volets de l'activité de formation et construire des ressources pédagogiques.

Mettre en œuvre - Animer

- **Introduire et conclure** une séquence de formation.
- **Installer un environnement bienveillant et sécurisant** ; ne pas ignorer les répercussions émotionnelles de la formation chez les personnes en formation..
- **Mettre en œuvre des modalités pédagogiques et des techniques d'animation** fondées sur la mise en action des apprenants : faire comprendre, faire dire, faire faire, faire collaborer.
- **Accompagner les apprenants dans leur apprentissage** : partager les références théoriques, mettre des mots sur les situations et les ressentis, les dilemmes professionnels rencontrés en mobilisant différents langages et une pluralité de modèles explicatifs issus des savoirs de recherche.
- **Gérer les phénomènes de groupe et d'individualité.**
- **Gérer les spécificités** de l'animation et de l'accompagnement à distance.
- **Co-animer** une formation et faire bénéficier les apprenants de la richesse d'une dualité de propositions.

Accompagner l'individu et le collectif

- **Accompagner les individus et les équipes** dans la durée pour développer la confiance et le pouvoir d'agir, en facilitant les échanges en présence et à distance.
- **Donner aux individus et aux équipes des outils pour agir** ; étayer leur analyse par des rétroactions fondées sur des traces prélevées dans leur activité.
- **Suivre avec attention les expérimentations et les innovations** mises en œuvre en s'attachant aux modifications qu'elles induisent.
- **Aider chacun à s'engager** dans un projet d'enseignement, de formation, de recherche-action ; soutenir et valoriser le développement des compétences dans une démarche de formation tout au long de la vie.

Observer - Analyser - Évaluer

- **Observer et analyser** des éléments de pratique professionnelle pour conseiller et aider à réajuster les pratiques.
- **Contribuer à l'évaluation d'un dispositif de formation** ; concevoir des critères et des indicateurs ainsi que des outils de recueil des données, analyser les résultats, ajuster les actions de formation en conséquence.
- **S'efforcer de mesurer le transfert de la formation sur l'enseignement et l'action éducative** en faisant de la qualité des apprentissages des élèves un des critères d'efficacité des actions entreprises.
- **Savoir accepter les remarques** ; prévoir l'évaluation de son action par les apprenants et pratiquer l'auto-évaluation.
- **Réfléchir entre pairs dans un groupe d'analyse de pratiques** : se distancier, modéliser son action, poursuivre son processus de questionnement et de formation.

Certificat d'aptitude aux fonctions de formateur académique

Fiche d'évaluation pour l'admissibilité

Nom :

Prénom :

Le rapport d'activité

| Critères | TI | I | S | TS |
|---|----|---|---|----|
| Visibilité des lignes de force de son parcours | | | | |
| Capacité à s'adapter à la diversité de publics, à des contextes scolaires et éducatifs variés | | | | |
| Implication dans la vie de sa discipline ou spécialité dans des projets éducatifs à l'échelle de l'établissement, du district ou bassin | | | | |
| Participation à des actions de formation et intérêt pour la formation | | | | |
| Commentaire : | | | | |

L'entretien avec le jury

| Critères | TI | I | S | TS |
|---|----|---|---|----|
| Motivation à devenir formateur | | | | |
| Expertise professionnelle : socle, programmes, démarches pédagogiques, actualité pédagogique, compétences dans le champ du numérique, connaissance du système éducatif. | | | | |
| Qualité de la réflexion didactique, pédagogique et éducative | | | | |
| Capacité d'analyse sur ses propres pratiques professionnelles | | | | |
| Capacité à communiquer avec d'autres professionnels de l'enseignement et de la formation | | | | |
| Investissement dans le projet d'établissement | | | | |
| Connaissance de l'environnement social et culturel de l'établissement | | | | |
| Commentaire : | | | | |

Avis du jury sur l'admissibilité au CAFFA

Admissible

Non admissible

Avis motivé du jury (obligatoire en cas d'avis défavorable) :

A Besançon, le

Identité et signatures des membres du jury :

Rectorat

Division des examens et concours

D.E.C 1

CAFFA

Grille des compétences du candidat à l'admission

NOM :

Prénom :

GRADE :

DISCIPLINE :

| Domaine de compétence | / 5 |
|---|---------------------------|
| Penser, concevoir, élaborer | Ne pas remplir |
| Mettre en œuvre, animer, communiquer | Les notes seront arrêtées |
| Accompagner | par le jury lors des |
| Observer, analyser, évaluer | délibérations |
| Total / 20 | / 20 |
| Intégration du numérique (minoration ou bonification) | Entre -2 et +2 points : |

Grille d'évaluation critériée des épreuves d'admission

TI : Très Insuffisant

I : Insuffisant

S : Satisfaisant

TS : Très Satisfaisant

| CRITERES | TI | I | S | TS |
|--|----|---|---|----|
| EPREUVE DE PRATIQUE PROFESSIONNELLE | | | | |
| Soit 1/ : Analyse de pratique | | | | |
| 1.1/ Entretien du candidat avec le stagiaire | | | | |
| Qualité de l'analyse de la séance | | | | |
| Dialogue constructif | | | | |
| Remarques hiérarchisées | | | | |
| Conseils pertinents et opérationnels | | | | |
| Pertinence des pistes de réflexion et du prolongement possible | | | | |
| Commentaire : | | | | |
| 1/ Analyse de pratique | | | | |
| 1.2/ Entretien du candidat avec le jury | | | | |
| Analyse distanciée de l'entretien avec le stagiaire | | | | |
| Justification des choix opérés | | | | |
| Ecoute, sens du dialogue et de la controverse professionnelle | | | | |
| Reconstruction de l'entretien avec le stagiaire | | | | |
| Commentaire : | | | | |

TI : Très Insuffisant

I : Insuffisant

S : Satisfaisant

TS : Très Satisfaisant

| CRITERES | | TI | I | S | TS |
|--|---|----|---|---|----|
| EPREUVE DE PRATIQUE PROFESSIONNELLE | | | | | |
| Soit 2/ Animation d'une action de formation | | | | | |
| 2.1/ Animation de l'action | | | | | |
| | Traitement de la problématique au regard des objectifs annoncés | | | | |
| | Ancrage dans le cadre de référence et le contexte d'exercice | | | | |
| | Capacité à accompagner un collectif professionnel | | | | |
| | Qualité de l'animation et des interactions | | | | |
| | Utilité des supports et des outils mobilisés | | | | |
| Commentaire : | | | | | |
| 2/ Animation d'une action de formation | | | | | |
| 2.2/ Entretien avec le jury | | | | | |
| | Analyse distanciée de l'action de formation | | | | |
| | Justification des choix opérés | | | | |
| | Inscription la réunion de l'action de formation dans la durée | | | | |
| | Ecoute, sens du dialogue et capacité à entrer dans un échange professionnel | | | | |
| Commentaire : | | | | | |

Date :

Noms, prénoms et signatures des « Examineurs qualifiés »

Rectorat
Division des examens et concours
D.E.C 1

CAFFA

Grille des compétences du candidat à l'admission

NOM : _____ **Prénom :** _____
GRADE : _____ **DISCIPLINE :** _____

| Domaine de compétence | / 5 |
|---|-------------------------|
| Penser, concevoir, élaborer | |
| Mettre en œuvre, animer, communiquer | |
| Accompagner | |
| Observer, analyser, évaluer | |
| Total / 20 | / 20 |
| Intégration du numérique (minoration ou bonification) | Entre -2 et +2 points : |

| MEMOIRE PROFESSIONNEL | | TI | I | S | TS |
|-----------------------|--|----|---|---|----|
| Mémoire | | | | | |
| | Qualité du questionnement et des hypothèses envisagées | | | | |
| | Qualité formelle du mémoire | | | | |
| | Méthodologie précise et rigoureuse, étayée par des références théoriques | | | | |
| | Intérêt du dispositif expérimenté | | | | |
| | Traitement, analyse et interprétation des données recueillies | | | | |
| Commentaire : | | | | | |
| | | | | | |
| Soutenance | | | | | |
| | Qualité de la communication | | | | |
| | Analyse distanciée du travail (points forts, points faibles) | | | | |
| | Ecoute, sens du dialogue et de la controverse professionnelle | | | | |
| | Mise en perspective, projection dans le métier de formateur | | | | |
| Commentaire : | | | | | |
| | | | | | |

| INTEGRATION DU NUMERIQUE | | TI | I | S | TS |
|--------------------------|---|----|---|---|----|
| | Qualité et pertinence de l'usage du numérique | | | | |
| Commentaire : | | | | | |
| | | | | | |

Date : _____
Noms, prénoms et signatures membres du jury et « Examineurs qualifiés »

CAFFA- Admissibilité 2017

Grille d'analyse des compétences relatives aux usages pédagogiques du numérique

CANDIDAT

Nom :

Prénom :

| | Très Insuffisant | Insuffisant | Satisfaisant | Très satisfaisant |
|--|------------------|-------------|--------------|-------------------|
| Capacité à utiliser les outils numériques pour communiquer (représenter l'information, produire une réponse, choisir l'outil de communication adapté...) | -0,4 | -0,2 | 0,2 | 0,4 |
| Capacité à s'appuyer sur les outils numériques pour évaluer et adapter sa pratique | -0,4 | -0,2 | 0,2 | 0,4 |
| Capacité à décrire les intérêts et limites du numérique dans une action de formation ou analyse de pratique | -0,4 | -0,2 | 0,2 | 0,4 |
| Capacité à conseiller un enseignant pour lui permettre de modifier sa stratégie pédagogique (prise en compte de la diversité des élèves...) | -0,4 | -0,2 | 0,2 | 0,4 |
| Capacité à intégrer le contexte réglementaire et éthique de l'usage du numérique | -0,4 | -0,2 | 0,2 | 0,4 |

Question possible au candidat pour explorer plus avant les compétences liées au numériques

Dans quelles mesures le numérique affecte-t-il vos actions de formations et/ou vos analyses de pratique ?

=> ce qui permet d'évaluer l'étendue des connaissances qu'il mobilise (par rapport à la carte conceptuelle)

Digicom model : à regarder pour compléter la carte conceptuelle et les critères répertoriés